

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**autorisant l'utilisation du domaine public « place du Cruou »**  
**EHPAD Saint-Joseph - EHPAD du Vallon**

**Samedi 21 juin 2025 - Fête de la Musique**

**Le Maire de Marcillac-Vallon,**

- **Vu** l'article 25 de la Loi du 02 mars 1982 ;
- **Vu** l'article R.411-8 du code de la route ;
- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
- **Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;
- **Vu** la demande en date du 6 juin 2025 par laquelle Mme Audrey CAMY, animatrice à l'EHPAD St-Joseph de Marcillac, sollicite l'autorisation d'occuper une partie de la « place du Cruou » en vue d'y organiser une manifestation pour les résidents de l'EHPAD St Joseph et de l'EHPAD du Vallon à l'occasion de la fête de la musique, samedi 21 juin 2025 de 12<sup>H</sup>00 à 18<sup>H</sup>00 ;
- **Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ainsi que le bon ordre et la discipline de la circulation et du stationnement sur le domaine public ;

**- A R R Ê T E -**

Article 1 : L'EHPAD St Joseph et l'EHPAD du Vallon sont autorisés à occuper le domaine public communal situé « place du Cruou » le samedi 21 juin 2025 de 12<sup>H</sup>00 à 18<sup>H</sup>00 pour organiser une manifestation à l'occasion de la fête de la musique.

Article 2 : Aux dates et heures mentionnées dans l'article 1, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du périmètre de la manifestation.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par le demandeur.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent préservés.

Article 5 : Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à conserver le domaine public en parfait état de propreté.

Article 6 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marcillac-Vallon, le 17 juin 2025.

A blue circular official stamp of the Municipality of Marcillac-Vallon, Aveyron, is overlaid with a handwritten signature in black ink.

**Jean-Philippe PÉRIÉ,**  
**Maire de Marcillac-Vallon**